

Psychomotricien

Le **psychomotricien** est un professionnel paramédical

La rééducation psychomotrice se centre sur l'action du sujet. Il est de règle de considérer que les thérapies des troubles psychomoteurs sont multimodales. Les thérapies sont, d'une part, spécifiques, définies par un champ d'application stricte donc en rapport avec des indications précises et, d'autre part, agissent à des niveaux différents et donc sont complémentaires. Elle est adaptée à la nature du symptôme : on ne traite pas par les mêmes moyens une dyspraxie, une dysgraphie, un trouble de l'attention, un tic moteur, un trouble des communications non-verbales, etc. La multimodalité peut ainsi comporter une thérapeutique chimique et une intervention psychothérapique, comme dans les tics ou dans le trouble déficitaire de l'attention/hyperactivité. Quand il existe des facteurs affectifs et sociaux associés, il convient d'y adjoindre une autre thérapie spécifique.

Métier

La profession de psychomotricien est réglementée et dépend du ministère de la santé. Un champ de compétence a été fixé afin de définir la liste des actes professionnels que les psychomotriciens sont habilités à accomplir¹.

Le psychomotricien exerce sa profession sur prescription médicale auprès d'enfants et d'adultes qui présentent des difficultés d'adaptation au monde à cause d'une intégration perceptivo-motrice perturbée. La cause du déficit peut être un trouble psychomoteur à proprement parler mais aussi un tableau plus large où la difficulté perceptivo-motrice n'est alors qu'une partie de l'inadaptation.

Cette définition donne à la profession un champ d'action, du point de vue des lieux d'intervention, très large. Le psychomotricien s'adresse donc à une population de différents âges au cours de la vie pour des actions de dépistage, de diagnostic, de prévention, d'accompagnement et surtout de rééducation.

Très au fait du développement de l'enfant et des troubles neuro-moteurs, le psychomotricien tente d'apporter, par des mises en situation et des apprentissages spécifiques, une réduction du déficit ou une disparition même du trouble neuro-développemental visé. À défaut, il aide à la compensation et à l'intégration du sujet en prenant en compte ses déficits.

Si le cadre d'intervention est toujours le même : évaluation, diagnostic, construction d'un projet, réévaluation du travail effectué, les méthodes de thérapie sont, elles, riches et multiples. Elles empruntent à la recherche fondamentale comme à la recherche appliquée toute avancée qui pourrait aider le patient.

La rééducation ou thérapie psychomotrice est un des moyens qui permettent de restaurer l'adaptation de l'individu au milieu par le biais d'apprentissages psycho-perceptivo-moteurs. Elle s'adresse, pour l'essentiel, aux troubles psychomoteurs. Elle étudie à la fois les mécanismes perceptifs, c'est-à-dire comment et avec quelle efficacité le sujet extrait du milieu les informations pertinentes pour la réalisation de son projet moteur et, par ailleurs, le comportement moteur lui-même et ses caractéristiques.

Les troubles psychomoteurs

Ce sont des troubles neurodéveloppementaux qui affectent l'adaptation du sujet dans sa dimension perceptivo-motrice. Leurs étiologies sont plurifactorielles et transactionnelles associant des facteurs génétiques, neurobiologiques et psychosociaux qui agissent à différents niveaux de complémentarité et d'expression.

Ils sont souvent situationnels et discrets, entravant en priorité les mécanismes d'adaptation, constituant une source de désagrément et de souffrance pour le porteur et le milieu social. Leur analyse clinique nécessite, outre une connaissance référentielle approfondie du développement normal, des investigations spécifiques dont l'examen psychomoteur. Les principaux troubles psychomoteurs sont :

- le trouble déficitaire de l'attention/hyperactivité,
- le trouble de l'acquisition de la coordination,
- les dysgraphies,
- les incapacités d'apprentissage non verbal,
- les troubles spatiaux,
- les mouvements anormaux,
- les troubles de la dominance latérale,
- les troubles du tonus musculaire.

Formation

En France

En France, il existe un Diplôme d'État (DE) depuis 1974 (Cf. décret n° 74-112 du 15 février 1974)

Le DE est obligatoire pour exercer. La formation dure 3 ans (cours théoriques et stages). Il existe seulement 9 écoles de psychomotricien en France, à Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse, Paris (cette dernière compte 2 écoles), Meulan-les-Mureaux, Marseille et une à Hyères. Un numerus clausus limite l'entrée en 1^{re} année.

La formation est accessible uniquement sur concours avec le bac. Le concours comprend une épreuve (écrite) de biologie de 2h (niveau 1^{re} et Terminale S) et une épreuve de français, avec parfois, en plus, un des tests psychotechniques. Un Institut (Bordeaux) intègre les étudiants à l'issue d'une première année commune aux études de santé (PACES), commune avec les étudiants en médecine, pharmacie, dentaire, et d'autres filières du domaine de la santé. Dans tous les cas, beaucoup de candidats passent le concours après une année de préparation.

En Suisse

La formation de thérapeute en psychomotricité est dispensée par la haute école de travail social (HETS). Elle est accessible à l'issue d'une formation de culture générale moyennant la réussite d'un examen de niveau maturité gymnasiale.

En Belgique

En septembre 2012, La Haute École Léonard de Vinci (Bruxelles) a ouvert un bachelier en psychomotricité. Les études durent trois ans et les cours se partagent entre deux instituts: l'Institut Libre Marie HAPS et Parnasse-deux-Alice. Cette formation se fait en trois ans. Le nom de psychomotricien est protégé désormais. Auparavant il fallait faire une autre formation (kinésithérapeute, ostéopathe, instituteur, psychologue ...) pour accéder à une année de spécialisation en psychomotricité. Il y a très peu de psychomotriciens en Belgique par rapport à la France. En 2013, un autre bachelier verra le jour à Mons/Tournai. L'admission se fait sur dossier le nombre de place à Bruxelles est de 200 étudiants (cette année il y a 150 élèves). A Leuven (Louvain) (Belgique-Flandre) il existe une formation Universitaire en psychomotricité depuis 1965. La tradition flamande se situe dans la lignée de Griesinger qui a introduit le terme psychomotricité en psychiatrie.

Notes et références

- ↑ Décret n° 88-659 du 6 mai 1988 relatif à l'accomplissement de certains actes en rééducation psychomotrice, en France [archive]